



Suppression de la possibilité de jouer en 3x15 en ligue B

Contexte

Lors de l'introduction de la durée d'un match de 3 périodes de 20 minutes, il avait été aussi donné la possibilité aux équipes de ligue B de demander une dérogation pour continuer à jouer en 3 périodes de 15 minutes. Trois saisons plus tard, cette possibilité n'a jamais été utilisée. Il s'agit donc d'une simple formalité que de supprimer les articles permettant ces dérogations.

Proposition de suppression des alinéas 2 et suivants de l'art 4 bis du *Règlement des compétitions officielles de tchoukball*:

Art. 4 bis Durée d'un match

- ¹ La durée d'un match est de 3 périodes de 20 minutes, avec une pause maximale de 5 minutes entre les périodes.
- ~~² Pour la ligue B, une dérogation à l'alinéa premier peut être adressée par l'équipe recevante auprès de la commission compétition lors de la planification de la saison.~~
- ~~³ La commission compétition est compétente pour gérer les calculs de pondérations ainsi que pour éviter toutes inégalités dues aux deux formats de jeu.⁴~~
- ~~⁴ Le présent article entrera en vigueur pour la saison 2015—2016.~~

⁴-Annexe « Calcul de la pondération pour les matchs de 3x15 minutes »